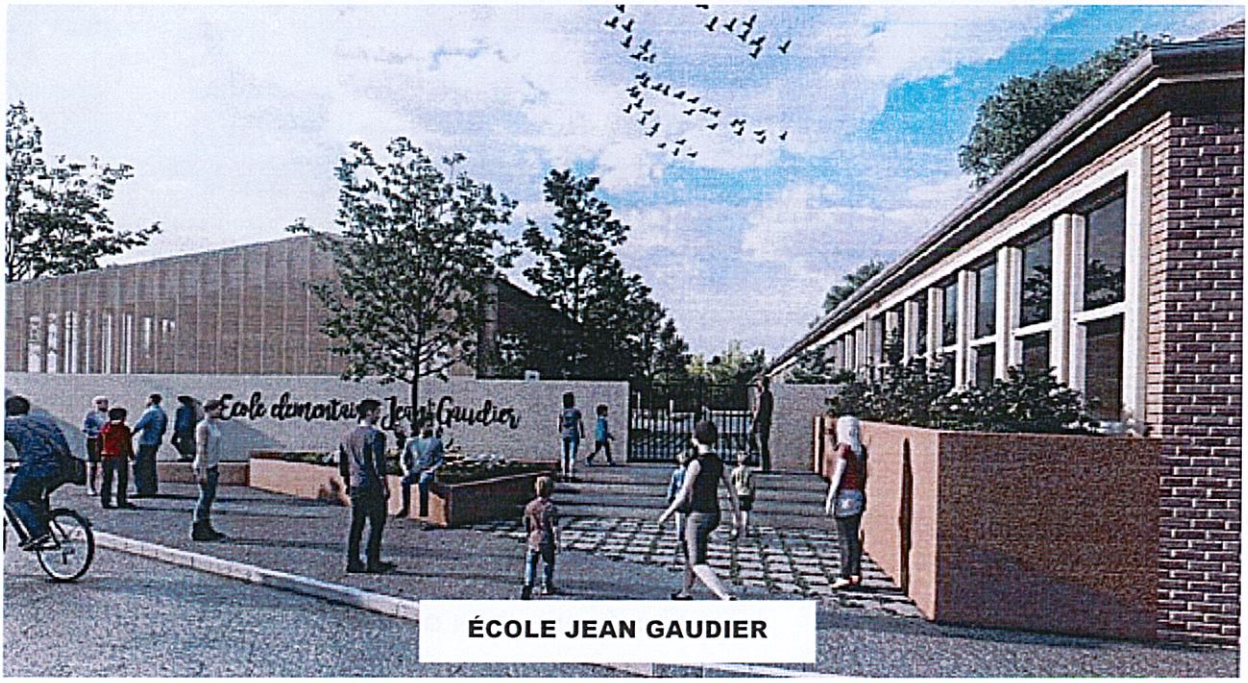
BULLETIN MUNICIPAL

UNE RENTRÉE SCOLAIRE AVEC DES CHANGEMENTS !



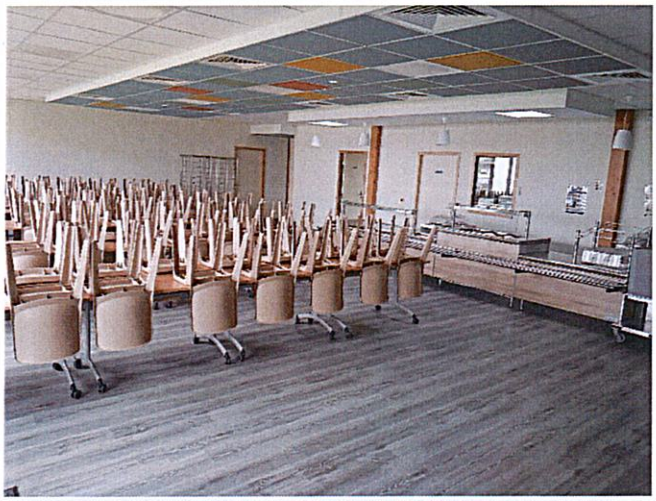
ÉCOLE JEAN GAUDIER



NOUVELLE CANTINE



COUR DE L'ÉCOLE JEAN GAUDIER







NOUVELLE CANTINE

BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE

Chères Fressennevilloises, chers Fressennevillois,

Septembre marque traditionnellement le retour à nos habitudes, la reprise des activités et, surtout, la rentrée de nos enfants. Après un bel été, marqué cette année par des températures particulièrement élevées, c'est avec plaisir que nous retrouvons le rythme de la rentrée.

Plus de 156 enfants vont reprendre le chemin des écoles de notre commune. Je souhaite à chacun d'entre eux, ainsi qu'à leurs parents, enseignants et personnels communaux, une très belle rentrée scolaire, placée sous le signe de la réussite, de la sérénité et du plaisir de se retrouver.

Cette rentrée est également particulière avec l'ouverture de la nouvelle cantine et d'un nouvel espace périscolaire à l'école maternelle Jean Moulin. Ces nouveaux équipements viennent améliorer les conditions d'accueil des enfants. Ils sont le fruit d'un travail important engagé par la commune pour offrir à nos enfants des locaux adaptés, fonctionnels et agréables.

À l'école primaire Jean Gaudier, la rentrée s'accompagnera également de changements, puisque les travaux de réaménagement et de renaturation de la cour sont en cours. Le chantier sera réalisé en plusieurs phases, afin de permettre autant que possible la continuité des activités de l'école. Les habitudes des enfants et des familles seront donc temporairement perturbées.

J'en appelle à ce titre à la vigilance et à la prudence de chacun, notamment aux abords de l'école et durant les différentes phases du chantier. La sécurité des enfants, des familles, des enseignants et des entreprises intervenantes doit rester notre priorité. Ces quelques contraintes seront nécessaires pour permettre aux élèves et aux enseignants de bénéficier de nouveaux aménagements adaptés, avec notamment de nouvelles toilettes, un bureau pour la directrice, une salle de réunion, un espace cuisine et, surtout, une cour entièrement réhabilitée, comprenant un préau ainsi que de nouveaux espaces ludiques, pensés pour favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants.

Cette rentrée est donc placée sous le signe du changement et de nouveaux projets pour notre commune. Nous poursuivons ainsi notre engagement en faveur de nos écoles et de la qualité de vie des Fressennevillois.

Je souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée, aux enfants comme aux parents, aux enseignants, aux associations locales ainsi qu'aux commerçants et à l'ensemble de ceux qui contribuent chaque jour à faire vivre notre commune.

Après un été bien chaud, retrouvons-nous avec énergie et confiance pour cette nouvelle rentrée !

Bonne rentrée à toutes et à tous !

BIEN A VOUS

Le Maire,

Jean-Jacques LELEU

Mairie de FRESSENNEVILLE (Somme)

COMMUNE DE FRESSENNEVILLE

Département de la Somme – Arrondissement d'Abbeville

COMMUNIQUE

MUTUELLE COMMUNALE : UNE RÉUNION D'INFORMATION POUR LES HABITANTS

Dans le cadre de son programme, la municipalité de Fressenneville souhaite faciliter l'accès des habitants à une complémentaire santé adaptée à leurs besoins et à leur budget.

À ce titre, une proposition de mutuelle communale a été étudiée avec la compagnie AXA.

Afin de présenter ce dispositif et de répondre aux questions des habitants, une réunion d'information est organisée :

LE JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026 à 17H30

en salle du conseil municipal de la Mairie

Cette rencontre permettra de découvrir les garanties proposées, les conditions d'adhésion ainsi que les tarifs qui pourront être présentés par les représentants d'AXA.

L'objectif de cette démarche est de permettre aux habitants de bénéficier d'une offre de proximité et, le cas échéant, de conditions tarifaires négociées, tout en restant libres de leur choix.

La commune précise qu'elle n'assure pas la gestion des contrats et ne participe pas financièrement au dispositif. Son rôle se limite à accompagner la démarche et à organiser cette réunion d'information.

L'adhésion est totalement libre et chaque habitant pourra décider, en fonction de sa situation et de ses besoins, s'il souhaite ou non souscrire à cette offre.

La municipalité vous invite à participer à cette réunion afin de vous informer, comparer et poser toutes vos questions directement aux représentants de la mutuelle.

Venez nombreux !

RÉSERVATION DES SALLES DE LA MAISON POUR TOUS

Par délibération n° 2025-10-04, le Conseil municipal a décidé l'application de la réglementation et de reprendre à sa charge la gestion de la location aux particuliers de la salle de la Maison pour Tous à compter de janvier 2026.
Les locations font désormais l'objet de contrats établis directement par la mairie.

Tarifs de location de la SALLE - Maison pour Tous pour 200 personnes maxi

Location aux particuliers :

- Vin d'honneur (1/2 journée - durée courte) : IIO €
- 1 journée : 220 €
- Week-end complet : 330 €

Cautions :

Caution forfait ménage et vaisselle

- Montant : 50 €
- Retenue si les locaux ne sont pas rendus dans un parfait état de propreté
- Un inventaire de la vaisselle sera réalisé à l'entrée et à la sortie
- Toute vaisselle manquante ou cassée sera facturée au locataire selon le tarif unitaire établi

Caution équipement et mobilier

- Montant : 500 €
- Restituée dans un délai maximal de 15 jours après l'état des lieux de sortie, sous réserve de la conformité des locaux

Tarifs du FOYER de la salle - Maison pour Tous pour 50 personnes maxi

Location aux particuliers :

- Vin d'honneur ou repas organisé le midi : IIO €

Cautions :

Caution forfait ménage

- Montant : 50 €
- Retenue si les locaux ne sont pas rendus dans un parfait état de propreté
- Un inventaire de la vaisselle sera réalisé à l'entrée et à la sortie
- Toute vaisselle manquante ou cassée sera facturée au locataire selon le tarif unitaire établi

Caution équipement et mobilier

- Montant : 500 €
- Restituée dans un délai maximal de 15 jours après l'état des lieux de sortie, sous réserve de la conformité des locaux

Mise à disposition de la Maison pour Tous en cas de décès

Monsieur le Maire rappelle aux habitants que, lors d'un décès, la Maison pour Tous peut être mise gratuitement à la disposition des familles souhaitant y organiser un moment de recueillement ou de convivialité après les obsèques.

Cette mise à disposition est offerte par la commune. En revanche, l'organisation du service reste entièrement à la charge des familles.

Pour toute demande de réservation il convient de s'adresser directement au secrétariat de la mairie.

La municipalité tient, par cette disposition, à accompagner les familles dans ces moments difficiles.

Informations Générales

MAIRIE

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les permanences du Maire et des Adjoints sont sur rendez-vous :

- Mr Jean-Jacques LELEU, Maire :

Le vendredi de 17h à 18h

- Mme Nancy BLERY, 1ère adjointe :

Le jeudi de 17h à 18h

- Mr Alain CAPON, 2ème adjoint :

Le mercredi de 17h à 18h

- Mme Virginie SANNIER, 3ème adjointe :

Le mardi de 17h à 18h

- Mr Jean-Michel LECUYER, 4ème adjoint :

Le lundi de 17h à 18h

CIMETIÈRE

Le cimetière est ouvert de **8h à 20h du 1er avril au 31 octobre.**

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'agence postale communale est ouverte les :

Lundi :	9h00-12h00	16h00-18h00
Mardi :	10h00-12h00	16h00-18h00
Mercredi :	10h00-12h00	16h00-18h00
Jeudi :	10h00-12h00	16h00-18h00
Vendredi :	09h00-12h00	16h00-18h00

Numéro Téléphone : 03.22.30.51.04

Fermeture les vendredis 4 et 11 septembre après-midi.

RAMASSAGE DES TONTES

La collecte des tontes de pelouse a lieu tous les jeudis sauf jours fériés. **Sont exclus les branchages.**

Il vous est demandé de veiller à sortir vos déchets verts le mercredi soir et de respecter les contenants.

L'usage des sacs plastiques et des big bags est strictement interdit.

Rappel : ce service à la population mis en place par la municipalité est assuré le jeudi de façon hebdomadaire d'avril à octobre, de façon bimensuelle en novembre et mars et n'est pas assuré de décembre à février.

RATICIDE

Le raticide est à retirer aux ateliers municipaux rue du Chevalier de la Barre, du lundi au samedi de 9h30 à 10h00.

MISE À DISPOSITION DE LA REMORQUE DE TRACTEUR

La demande est à effectuer auprès de Monsieur Frédéric BONHOMME, responsable des services techniques au 06.76.47.12.09, deux fois par an, uniquement pour des branchages en grande quantité. La remorque sera chargée par vos soins.

ENTRETIEN DES CANIVEAUX ET TROTTOIRS

Nous vous rappelons que la commune assure l'entretien des caniveaux mais qu'il appartient aux riverains de nettoyer leur trottoir.

Arrêté municipal N° 2021-PM 07

Entretien : en toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires des lieux. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS

Bac gris : les 4, 11, 18 et 25 septembre

Bac jaune : les 3 et 17 septembre

Les verres sont collectés dans les containers prévus à cet effet répartis dans la commune.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque située 11 rue Jules Guesde est ouverte les :
- mardi de 10h00 – 11h30
- jeudi de 17h00 à 18h00
- samedi de 10h00 à 11h00

COMPOSTEUR PARTAGÉ

La municipalité tient à remercier l'ensemble des habitants qui utilisent le composteur communal et qui veillent au respect des consignes de tri. Grâce à votre implication et à vos gestes responsables, le compostage fonctionne dans de très bonnes conditions, permettant de réduire nos déchets et de valoriser les biodéchets au bénéfice de l'environnement.
Nous vous remercions pour votre participation active et vous encourageons à poursuivre dans cette voie.

Le **samedi de 9h à 11h45**, chaque fressennevillois a la possibilité de venir chercher du compost.

RAPPEL de consignes à respecter pour assurer un bon compostage :
- Fruits coupés en morceaux
- Pas de pommes de terre, coquilles d'huitres, St Jacques, moules...
- Pas de tonte de gazon
- Pas de papier
- Mettre un seau de broyat pour chaque seau de déchets mis dans le composteur
- Ne pas oublier de mélanger

AIDE À DOMICILE



Nous vous rappelons qu'un service d'aide ménagère géré par le CCAS, existe au sein de la commune pour les personnes âgées. N'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie auprès de **Madame Isabelle MERCIER au 07.57.06.33.41 ou 03.22.60.39.61** qui vous conseillera et vous aidera à établir une éventuelle demande de prise en charge financière et assurera un suivi personnalisé de votre dossier.

Notre service d'aide à domicile peut fournir des prestations prescrites soit par les Caisses de retraite au titre de l'aide ménagère, soit par le Conseil Départemental au titre de l'Aide sociale pour les personnes à revenus modestes, soit par des Mutuelles ou enfin, sur demande directe de l'usager.
Devis gratuit et 50 % de crédit d'impôt

VENTE DE TERRAINS

Suite à la création du nouveau lotissement des Frênes (derrière la Mairie), l'AMSOM HABITAT met en vente 4 terrains à bâtir, à savoir :

	Surface en m2	Cadastre	Prix de vente
Parcelle 1	645	AD 982-955	38 000
Parcelle 2	638	AD 985- 954	41 500
Parcelle 3	637	AD 983-953-979	41 500
Parcelle 4	630	AD 984-980 -952	39 000

RENSEIGNEMENTS DIRECTEMENT AUPRÈS DE :
AMSOM HABITAT
Hélène BOULNOIS, Gestionnaire ventes et syndic
Téléphone : 06 11 77 19 27
1 rue du Général Frère - 80084 Amiens Cedex 2

Stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes

Par arrêté municipal n° 2026-PM 09 du 30 mars 2026 (consultable en mairie), le stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes (ainsi que des autobus) est désormais interdit sur l'ensemble des voies publiques de la commune.
Cette mesure vise à améliorer la sécurité, la visibilité et la tranquillité publiques.
Des dérogations sont appliquées pour les véhicules en mission de service public, les livraisons ponctuelles et les véhicules disposant d'une autorisation préalable du Maire.

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse,

raboteuse ou scie mécanique (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

TRANSPORT COMMUNAL POUR LES COURSES

Ce service de transport pour les courses est assuré le vendredi après-midi et fonctionne comme suit :

- Formulaire d'inscription à compléter
- Réservation jusqu'à la veille du transport
- Accessible à tous, mais il est particulièrement destiné aux personnes âgées sans moyen de locomotion
- Service gratuit
- Périmètre de transport : Feuquières et Friville
- Service assuré par un agent communal
- Départ et retour au domicile de l'usager

GARDONS NOS TROTTOIRS PROPRES !

Trop de déjections canines sont encore laissées sur nos trottoirs et espaces publics. Cette situation nuit à la propreté de notre commune, à la qualité de vie de tous et au respect que nous nous devons collectivement.
Avoir un chien est un plaisir et une responsabilité. Ramasser les déjections de son animal n'est pas une option : c'est un geste simple, rapide et obligatoire. Au-delà de l'aspect réglementaire, il s'agit avant tout d'une question de civisme et de respect envers les autres habitants, les enfants qui jouent, les personnes âgées ou à mobilité réduite, ainsi que les agents communaux chargés de l'entretien.
Un geste simple : un sac, un ramassage, une poubelle.
Nous rappelons que des sanctions peuvent être appliquées en cas de non-respect de la réglementation.
Ensemble, adoptons les bons réflexes pour que notre commune reste agréable et accueillante pour tous.
Propreté, respect et responsabilité : chacun peut agir !

RESPECT DU CIMETIERE COMMUNAL
un devoir de mémoire et de civisme

Le cimetière est un lieu de recueillement, de mémoire et de respect. Il appartient à chacun de préserver la dignité de cet espace dédié à nos proches disparus.
La municipalité constate malheureusement une recrudescence d'actes d'incivilité au sein du cimetière communal, notamment des vols de plaques funéraires, de coupes, de fleurs ou d'ornements déposés sur les sépultures. Ces actes sont particulièrement douloureux pour les familles concernées et portent atteinte au respect dû aux défunts.
Nous rappelons que le vol ou la dégradation d'objets funéraires constitue une infraction passible de sanctions pénales. Au-delà de l'aspect légal, il s'agit avant tout d'un manque de respect envers les familles et la mémoire des personnes disparues.
La commune appelle chacun à la vigilance et au civisme afin de préserver la sérénité et la dignité du cimetière. Toute personne constatant un comportement suspect est invitée à le signaler en mairie ou aux services compétents.
Ensemble, respectons ce lieu de mémoire qui mérite calme, dignité et considération.

AIDE JURIDIQUE

Maître Saintyves Renouard, avocate indépendante à Abbeville en droit de la famille, des personnes et du patrimoine, en droit civil, en droit pénal ainsi qu'en droit des affaires, la municipalité vous propose des consultations gratuites en mairie, sur RDV au 03.22.60.39.60.
Prochaine permanence non déterminée.

Démarches administratives MAIRIE

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens qui viennent d'atteindre l'âge de 16 ans doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité, en vue de leur recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté.

REGISTRE ÉLECTORAL

Pour vous inscrire sur la liste électorale de la commune, vous devez remplir **deux conditions cumulatives.**

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la **nationalité française** ;
- être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- jouir de ses **droits civils et politiques**.

Avoir une attache avec la commune au titre de :

- son domicile principal
- sa qualité de contribuable
- sa qualité de gérant de société.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de **votre identité** (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- un justificatif de moins de 3 mois de **votre lien avec la commune** (par exemple votre facture d'électricité).
- Autre document à fournir selon le titre auquel vous demandez votre inscription, se renseigner en mairie

Tout électeur ayant changé d'adresse au sein de la commune est prié de le signaler en mairie, muni d'un justificatif de domicile.

LES SERVICES SCOLAIRES

Horaires de l'école maternelle Jean Moulin : 8h35 – 11h55 / 13h35 – 16h15

Horaires de l'école élémentaire Jean Gaudier : 8h15 – 11h45 / 13h30 à 16h

La garderie du matin accueille les enfants à 6h45 et le soir de la sortie de l'école jusqu'à 18h30.
Pour le mercredi, les enfants peuvent être accueillis dès 6h45 au centre périscolaire. **L'ALSH** prendra le relais de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h30 avec la possibilité de cantine le midi et garderie le soir jusqu'à 18h30.

RAPPEL Inscriptions cantine :
Réservation sur l'application : https://portail.berger-levrault.fr/MairieFressenneville80390/accueil.
Pour le repas :
- du lundi : à faire avant le vendredi 9h00
- du mardi : à faire avant le lundi 9h00
- du mercredi : à faire avant le lundi 9h00 (en sélectionnant l'établissement ALSH, repas enfants)
- du jeudi : à faire avant le mardi 9h00
- du vendredi : à faire avant le jeudi 9h00

Inscriptions Périscolaire : Votre enfant pourra être accueilli, à l'école maternelle Jean Moulin, regroupement pour tous les enfants en un seul lieu de 6h45 à 18h30.
Réservation pour le périscolaire matin / soir :
- du lundi : à faire avant le vendredi 9h00
- du mardi : à faire avant le lundi 9h00
- du mercredi : à faire avant le lundi 9h00
- du jeudi : à faire avant le mardi 9h00
- du vendredi : à faire avant le jeudi 9h00

En cas de problème de réservation sur le portail, contactez la mairie au 03.22.60.39.60

La facturation :
Les factures de cantine et de périscolaire sont accessibles sur vos espaces personnels onglet facturation. Vous pouvez les régler en ligne par carte bancaire directement sur l'application. Pour celles et ceux qui rencontreraient des difficultés pour le paiement en ligne, il est toujours possible de régler en mairie par chèque ou espèces.

SUBVENTION COMMUNALE RENTRÉE SCOLAIRE

Cette subvention concerne les enfants scolarisés dès leur entrée en 6ème jusqu'à leur 16ème anniversaire. Pour les personnes n'ayant pas encore fourni de RIB ou qui ont changé de coordonnées bancaires, présentez-vous le plus rapidement possible en mairie pour le déposer auprès du service comptabilité.

Informations diverses

DÉCHETTERIE

Du 15 avril au 31 octobre 2026, la déchetterie est ouverte aux horaires suivants :

Lundi	13h30 - 18h15
Mardi	13h30 - 18h15
Mercredi	09h00 – 11h45 / 13h30 - 18h15
Jeudi	13h30 - 18h15
Vendredi	09h00 - 11h45 / 13h30 - 18h15
Samedi :	09h00 - 18h15

RENOUVELLEMENT DE VOS TITRES D'IDENTITÉ

Vous devez compléter via le lien suivant le formulaire de pré-demande sur la plateforme en ligne de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite puis prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des demandes : FRIVILLE- ECARBOTIN, GAMACHES, SAINT-VALERY-SUR-SOMME, ABBEVILLE, OISEMONT.
Vous pouvez prendre RDV via le site suivant : https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr

Conséquences du changement de prénom et/ou de nom sur vos titres d'identité (carte nationale d'identité, passeport)

Le changement de prénom et/ou de nom vous interdit d'utiliser la carte nationale d'identité et le passeport qui vous ont été délivrés avant votre changement de prénom et/ou de nom, qui ne correspondent plus à votre état civil. Ces titres seront invalidés à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de l'actualisation de votre acte de naissance.

Après la réception de la notification de votre changement de nom/prénom, l'officier d'état civil de votre commune de naissance vous informera de l'actualisation de votre acte de naissance. Dès la réception de cette information, vous devrez déposer une demande de renouvellement de votre carte nationale d'identité et/ou de votre passeport auprès de la mairie de votre choix, même si leur durée de validité n'est pas expirée, en fournissant notamment de votre acte de naissance modifié.

Ce renouvellement est gratuit sous réserve de produire la carte nationale d'identité et/ou le passeport dont vous demandez le renouvellement.
Après le renouvellement de votre carte d'identité et/ou de votre passeport, vous devrez également renouveler votre permis de conduire, votre carte vitale et tout document mentionnant votre état civil.
L'usage d'un titre d'identité qui ne correspond pas à votre état civil est passible de la sanction pour usage de faux prévue à l'article 441-2 du code pénal, soit cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

INFIRMIÈRES DE GARDE

Le 7 septembre : Sophie Bonhomme – 03.22.24.20.20
Le 14 septembre : Aline Chalvet et Caroline Landry– 03.22.24.20.20
Le 21 septembre : Cabinet de Fressenneville – 06.44.17.33.22
Le 28 septembre : Julie Padé – 06.23.46.42.73
Le 5 octobre : Cabinet de Béthencourt sur mer - 07.50.58.40.46

SYNDICAT DES EAUX

Ouvert au public tous les matins sauf le mercredi. Tél. secrétariat : 06.29.67.60.54.

LE FRATERNIBUS

L'équipe du Fraternibus vous accueille à Fressenneville le samedi matin sur la place du marché, le mercredi après-midi sur le parking des HLM ou à la résidence des Tilleuls.

Le Fraternibus a pour objectif de rompre l'isolement, favoriser l'entraide et accompagner les personnes pour faciliter leurs démarches administratives.

FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE au 31 janvier 2027 : anticipez dès maintenant

La fermeture technique définitive de l'ensemble des lignes téléphoniques en cuivre (téléphonie fixe classique et accès internet ADSL) sur la commune interviendra irrévocablement le **31 janvier 2027**. À compter de cette date, les services fonctionnant encore sur ce réseau ne seront plus opérationnels.

Le déploiement de la fibre optique est aujourd'hui quasiment terminé. À ce jour, 905 logements sont raccordés, soit 68 % des habitations. Environ 419 logements restent encore à équiper. Même si le nombre réel de foyers encore actifs sur le cuivre pourrait être inférieur, plusieurs centaines d'habitants demeurent concernés.

Il est donc indispensable d'anticiper vos démarches. Si votre logement n'est pas encore raccordé à la fibre, nous vous invitons à contacter dès maintenant l'opérateur de votre choix afin d'éviter toute coupure de service. Attendre la fin de l'année 2026 risquerait d'entraîner un engorgement des services de raccordement et des délais importants d'intervention.

La fibre constitue la solution la plus confortable.

RAPPEL
VIMOBLE EXISTE

Vimobile est un service de transport solidaire et bénévole pour les habitants du Vimeu

Il met en relation des conducteurs bénévoles et des passagers qui ne peuvent pas ou plus se déplacer pour les aider dans leurs besoins du quotidien (rendez-vous médicaux et administratifs, courses, visites à des proches, ...).

Contacter la plateforme au 07.48.88.37.51 pour une demande de déplacement 48h avant minimum

MAISON FRANCE SERVICES

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques au quotidien ?

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent gratuitement pour toutes vos démarches du quotidien à FRIVILLE-ESCARBOTIN 170 bis rue du Général Leclerc (06.59.83.95.77 - *franceservices@cc-vimeu.fr*)

Horaires d'ouverture :

Lundi - Jeudi : 8h45 – 12h15
Mardi : 8h45 – 12h15 / 14h00 – 16h45
Mercredi : 8h45 – 12h15 / 14h00 – 18h00
Vendredi : 14h00 – 17h30

CIDFF

Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Somme a pour mission de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle des femmes ainsi que de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour mener à bien ses actions, une équipe pluriprofessionnelle de déplace sur Abbeville 6, rue du Chevalier de la Barre.

Accueil assuré du mercredi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Tél : 03.22.31.26.31 - Mail : contact@cidff-somme.fr - Site internet : www.cidff-somme.fr

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Les violences intrafamiliales touchent chaque année de nombreuses personnes, quels que soient l'âge, la situation familiale ou le milieu social. Elles peuvent être physiques, psychologiques, verbales, économiques ou encore numériques. Être victime ou témoin de ces violences ne doit jamais rester sans réponse.

Parler est une première étape essentielle. Des structures d'écoute, d'accompagnement et d'aide existent pour soutenir les victimes, les proches ou toute personne ayant des doutes sur une situation préoccupante.

Contacts utiles :

Amiens : AGENA : 03 22 52 09 52
Abbeville : CIDFF80 : 03 22 31 26 31
Numéros d'urgence et d'écoute
3919 : écoute, information et accompagnement juridique et social gratuit
115 : accueil et hébergement d'urgence
17 : en cas de danger immédiat

LES INSCRIPTIONS À L'ÉVEIL À LA FOI ET AU CATÉCHISME

Année scolaire septembre 2026 à juin 2027

Inscription auprès de la Paroisse Notre Dame du Vimeu à FRESSENNEVILLE, 13 rue Pasteur, le samedi matin à la permanence d'accueil de 09h30 à 12h00.

Éveil à la Foi : enfants de 3 à 6 ans Catéchisme : à partir de 7 ans Au catéchisme, nous accueillons les enfants « déjà » ou « pas encore » baptisés. Tél : 03 22 30 30 27 - Email : ndvimeu@diocese-amiens.com

Curé : Père Armel LUKUNI VALENTIN, SDS - 06 81 22 56 74 - alukuni@diocese-amiens.com

RETRAITÉS DYNAMIQUES

Paiement des cotisations pour les cartes d'adhérent

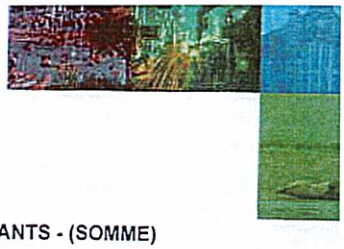
Les permanences pour le règlement des cotisations (17€) et la remise des cartes d'adhérent auront lieu à la MPT les **31 août et 7 septembre** à **14h30**. Les paiements seront acceptés jusqu'à la fin du mois de septembre.

Moules-frites : le traditionnel repas **moules-frites** se déroulera le **26 septembre**.

Assemblée générale : l'assemblée générale de l'association aura lieu le **23 octobre à 14 h 30** à la MPT. Les personnes souhaitant s'investir davantage dans l'association ou rejoindre le conseil d'administration peuvent se faire connaître auprès du président, **Thierry Dumont**, par courrier.

OFFRE D'EMPLOI CCV

Communauté de Communes du Vimeu
Qualité de vie et Savoir faire



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU - 23 000 HABITANTS - (SOMME)

OFFRE DE MISSION SERVICE CIVIQUE (8 mois)
ETRE AGE DE 16 A 25 ANS
(30 ans pour les personnes en situation de handicap)

PARTICIPEZ A L'INCLUSION NUMERIQUE AU SEIN DE FRANCE SERVICE

Missions :

Sous la responsabilité d'un tuteur et en binôme avec un agent, vous serez chargé de promouvoir l'inclusion numérique et l'accès aux services publics auprès des usagers.

Il vous faudra :

- Animer des ateliers collectifs d'initiation au numérique (utilisation de l'ordinateur et/ou du smartphone, démarches en ligne, e-mails, ...)
- Accompagner individuellement les usagers pour les aider à gagner en autonomie sur des outils numériques
- Accueillir les usagers au sein de l'espace France Services et les orienter vers les bons interlocuteurs selon leurs besoins
- Participer à la promotion des services France Services auprès des habitants et des partenaires locaux.

Profil : Être âgé(e) de 16 à 25 ans (ou 30 ans pour les personnes en situation de handicap). Être à l'aise avec les outils informatiques. Être attaché(e) aux missions de service public.

Poste à temps non complet (max 26 heures/semaine), à pourvoir pour octobre 2026.

Rémunération indemnitaire mensuelle légale de 619.83€.

Candidature à adresser à Monsieur le Président de la CCV 18 avenue Albert Thomas BP 60067 80534 FRIVILLE-ESCARBOTIN (joindre lettre, CV), **avant le 13 septembre 2026**.

Pour tous renseignements complémentaires : M. Didier PETIT, 03.22.30.40.42 – didier.petit@cc-vimeu.fr

Communauté de Communes du Vimeu
Qualité de vie et Savoir Faire

18, avenue Albert Thomas BP 60067 80534 FRIVILLE-ESCARBOTIN Cedex
contact@cc-vimeu.fr www.ccvimeu.fr
03.22.30.40.42

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE CYBERGEND 80
Groupement de gendarmerie départementale de la Somme

VOS DONNÉES ONT FUITÉ ?
LES PIRATES RISQUENT DE VOUS TAILLER UN COSTARD SUR MESURE.

Santé (Viamedis), **travail** (France Travail), **télécoms** (Free, SFR), **commerce** (Auchan, Intermarché), **Finances publiques** (DGFiP)...

Les fuites de données se multiplient et le danger ne s'arrête pas à la fuite : une donnée volée devient une **arme** lorsqu'elle permet de **personnaliser** l'arnaque.

L'**hameçonnage ciblé**, c'est la **haute couture** de l'escroquerie : les cybercriminels croisent les **informations** disponibles pour vous confectionner un **piège** à vos exactes mensurations.

🎯 COMMENT LE PIÈGE EST AJUSTÉ ? 📏

📞 **Le « faux conseiller »**
Il connaît votre nom, votre banque ou une commande récente. Il utilise ces informations pour gagner votre confiance, puis vous met sous pression.

📱 **Le SMS « cousu main »**
Un message intégrant vos données vous paraît légitime. Un clic peut vous conduire vers une fausse page et dérober vos identifiants.

👤 **L'usurpation d'identité**
Des informations recoupées peuvent permettre aux fraudeurs de se faire passer pour vous auprès d'un organisme ou d'un professionnel.

🛡️ VOTRE KIT DE SURVIE : 5 RÉFLEXES ✋

1️⃣ **ZÉRO CLIC DANS L'URGENCE** : Passez directement par l'application ou le site officiel.

2️⃣ **PRESSION = RACCROCHEZ** : Demande urgente ou inhabituelle ? Vérifiez-la par un autre canal.

3️⃣ **VERROUILLEZ VOS COMPTES** : Activez la double authentification.

4️⃣ **SURVEILLEZ VOS FUITES** : Vérifiez votre adresse e-mail sur *Have I Been Pwned* ou *Mozilla Monitor.*

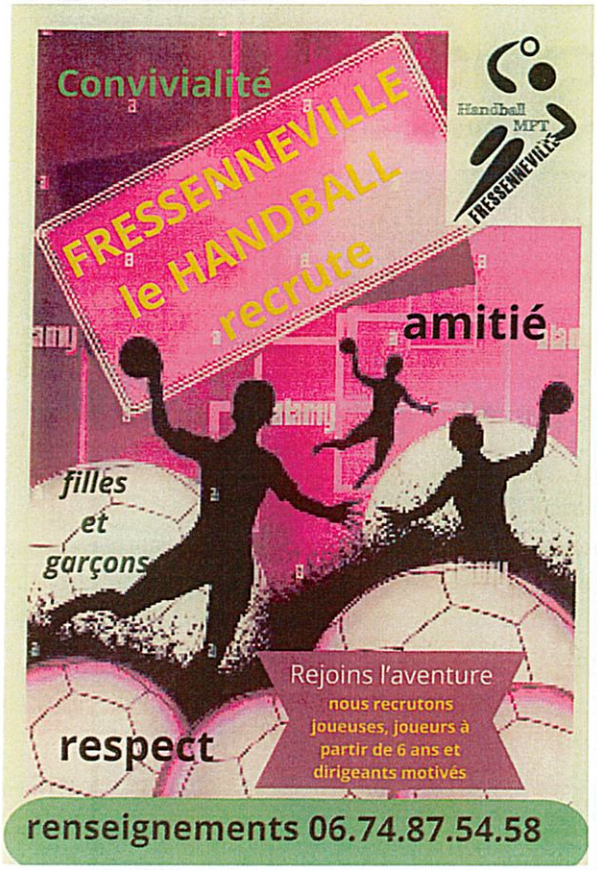
5️⃣ **RÉAGISSEZ AU MOINDRE DOUTE** : Signalez tout message ou opération suspecte à l'organisme concerné.

Plus un escroc en sait sur vous, moins son mensonge ressemble à un mensonge.
Après une fuite de données, la prochaine attaque peut surgir n'importe où : dans votre boîte mail, par SMS ou lors d'un appel.

Groupement de Gendarmerie Départementale de la Somme
#ALERTE CYBERGEND – 17 août 2026
Retrouvez notre guide d'hygiène informatique « LES 7 PILIERS DE VOTRE CYBERSÉCURITÉ » en scannant le QR code ci-contre

Suivez-nous sur les réseaux sociaux de la Gendarmerie de la Somme
ou sur www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

ACTIVITÉS SPORTIVES







ANIMATIONS-FESTIVITÉS

- **Samedi 6 septembre :** Loto stade - Parents d'élèves
- **Samedi 26 septembre :** moules frites MPT - Retraités dynamiques
- **28 août – 20 septembre :** Open de Tennis

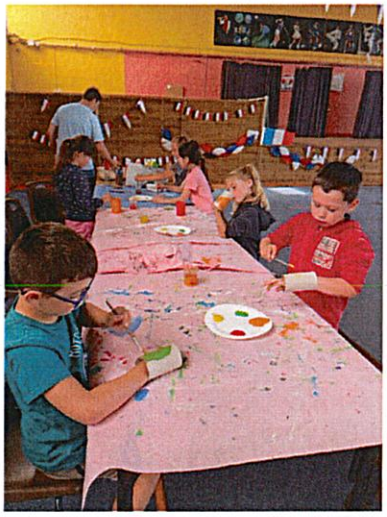






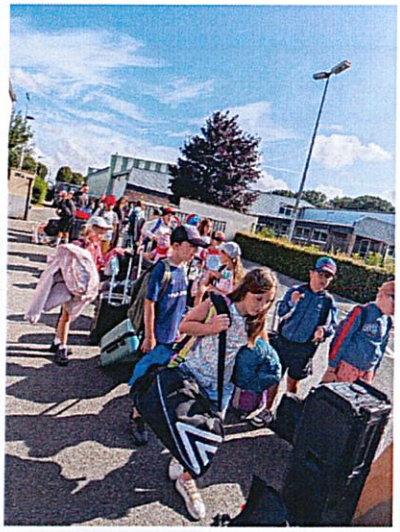
CLAP DE FIN POUR LA SESSION ESTIVALE DE L'ALSH

Après plusieurs semaines rythmées par les jeux, les activités, les découvertes et les moments de partage, l'ALSH a tiré le rideau sur cette belle session !



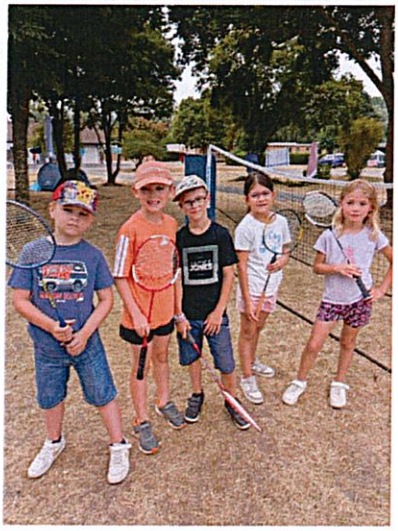


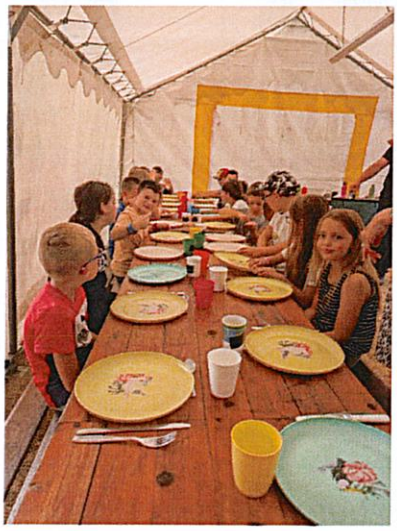




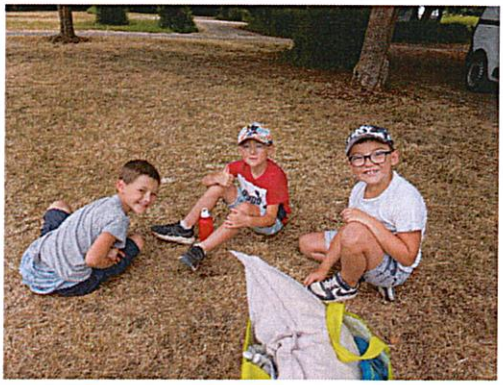


DÉPART DES GRANDS AU CAMPING





CAMPING CP - CE1



Pour clôturer cette période en beauté, les enfants ont profité d'une journée festive placée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité.

De beaux souvenirs, des sourires et beaucoup de moments partagés… Une jolie façon de terminer cette aventure avant de se retrouver pour de nouvelles activités !

Un grand merci aux enfants, aux animateurs et à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette session.



